

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

EURL Fabien Boucher Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux Certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

1. Objet et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations réalisées par l'EURL Fabien Boucher, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 81264172800033, dont le siège social est situé au 197 Avenue Mont de Marsan, 33850 LEOGNAN. Elles définissent les droits et obligations de l'EURL Fabien Boucher et de ses clients dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'eau et de gaz. **L'EURL Fabien Boucher est certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sous le numéro E-E172982, délivrée par Qualibat Bordeaux, 4 avenue de Chavailles, 33525 Bruges Cedex.** Cette certification garantit la qualité de nos prestations et permet à nos clients de bénéficier d'aides financières pour leurs projets de rénovation énergétique (MaPrimeRénov', CEE, etc.).

2. Devis et acceptation

- Tout devis est établi gratuitement et reste valable pendant 30 jours à compter de sa date d'émission.
 - Le devis précise la nature des travaux, les matériaux utilisés, le prix HT et TTC, les modalités de paiement, ainsi que les délais prévisionnels.
 - L'acceptation du devis par le client vaut acceptation des présentes CGV. Elle doit être confirmée par écrit (signature du devis, email, bon de commande).
 - Un acompte de 30% du montant total peut être demandé à la signature du devis.
-

3. Réalisation des prestations

- Les travaux débuteront à la date convenue entre les parties, sous réserve du versement de l'acompte et de la disponibilité des matériaux.
 - Le client s'engage à faciliter l'accès au chantier et à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des travaux.
 - En cas d'imprévu (intempéries, retard de livraison, etc.), l'EURL Fabien Boucher informera le client dès que possible et proposera un nouveau planning.
-

4. Prix et modalités de paiement

- Les prix sont fermes et non révisables, sauf accord écrit entre les parties.
- Le paiement s'effectue selon les modalités suivantes :
 - Acompte de 30% à la signature du devis.

- Solde de 100% à la réception des travaux, avant la remise des clés ou du certificat de conformité.
 - Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur.
-

5. Garanties

- **Garantie décennale** : Couvre les désordres compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination, pendant 10 ans à compter de la réception des travaux.
 - **Garantie biennale** : Couvre les équipements dissociables (robinetterie, chauffe-eau, etc.) pendant 2 ans.
 - **Garantie de parfait achèvement** : Couvre les réserves émises lors de la réception des travaux, pendant 1 an.
 - **Certification RGE** : Nos prestations ouvrent droit aux aides financières de l'État (MaPrimeRénov', CEE, etc.) sous réserve de l'éligibilité du client et du respect des critères en vigueur.
-

6. Résiliation

- En cas de manquement du client (non-paiement, empêchement d'accès au chantier, etc.), l'EURL Fabien Boucher se réserve le droit de suspendre ou résilier le contrat, sans préjudice des dommages et intérêts.
 - En cas de résiliation par le client, des frais pourront être facturés en fonction de l'avancement des travaux.
-

7. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

8. Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale sont traitées conformément à notre [Charte de protection des données personnelles], disponible sur notre site.